

Siège social :  
Les Carrés du Cengle – Bât E  
Chemin de la Muscatelle  
13790 CHATEAUNEUF LE ROUGE  
Tél. : 04 42 26 44 48  
Fax : 09 58 74 49 28

Bureau de Montpellier :  
Zone du Millénaire  
BP 18  
34935 MONTPELLIER Cedex 9  
Tél. : 04 42 26 44 48  
Fax : 09 58 74 49 28

**L'ATELIER DE L'ÉVÈNEMENT**  
163, Rue du Faubourg Saint-Antoine  
75011 PARIS

**A l'attention de monsieur Patrick VINDIMIAN**  
Email : [vindimian.patrick@neuf.fr](mailto:vindimian.patrick@neuf.fr)

*Affaire : Tribune en aluminium et bois 4 rangées d'assises – Atelier de l'évènement*  
*N /réf. : TA/16-116*

## **Avis Technique sur documents relatif à la solidité et à la stabilité**

« Tribune en aluminium et bois - 4 rangées d'assises »

Fabricant : Atelier de l'Évènement



Montpellier, le 18 novembre 2016

Nombre total de pages : 5

Le contrôleur technique

**Thomas ALLEGRINI**  


*La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous forme d'un facsimilé intégral.*



## TABLE DES MATIERES

1. CONTENU DE NOTRE MISSION .....	3
2. REFERENTIEL.....	3
3. EQUIPEMENTS CONCERNES .....	3
4. DOCUMENTS RECUS ET EXAMINES.....	4
5. OBSERVATIONS .....	5
6. RECOMMANDATIONS .....	5
7. SYNTHESE .....	5



## 1. CONTENU DE NOTRE MISSION

A la demande de la société L'ATELIER DE L'EVENEMENT suivant notre offre référencée 2016-1237-RG Version A du 21/09/2016, nous avons réalisé la vérification de la solidité et de la stabilité d'un concept de tribune démontable et modulable constituée de 4 rangs sur une ossature en aluminium.

Notre avis ne porte pas sur une configuration de montage particulière (position, dimensions, adaptation au sol, etc.) mais porte sur une gamme de pièces, constituant un ensemble modulaire en gradins.

Il est à noter que les règles sur la sécurité des personnes suivant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique (Arrêté du 25 juin 1980 modifié), ne sont pas traitées.

Dat de la visite pour vérification de la conformité des pièces aux plans : le 20 septembre 2016  
Place Alphonse Canovas - 13015 Marseille.

## 2. REFERENTIEL

- Norme NF EN 13200-6, Installations pour spectateurs – Partie 6 ; tribunes (temporaires) démontables.  
*Norme prise en référence principalement pour les charges de calcul, en effet la hauteur de la dernière rangée de places étant située à moins de 1m par rapport au sol, ce concept de tribune ne rentre pas dans le champ d'application de la norme.*

## 3. EQUIPEMENTS CONCERNES

Les deux modules de base appelés également « banc » dans le dossier technique permettent la réalisation de tribunes par juxtaposition. Ils sont constitués d'une ossature en aluminium, le revêtement des assises et des rambardes est en épicea de 19 mm d'épaisseur.

Cette tribune est destinée à un usage intérieur et extérieur sur un sol plan et horizontal.

Dimensions principales du module de base droit :

- Hauteur de la dernière assise : 1410 mm.
- Hauteur du dernier plancher : 945 mm.
- Ouverture : 1750 mm.
- Profondeur : 2600 mm.
- Pas assises courantes (hauteur / profondeur de rangée en mm) : 330 / 720
- Pas assises arrières (hauteur / profondeur de rangée en mm) : 460 / 400

Dimensions principales du module de base à 45° :

- Hauteur de la dernière assise : 1410 mm.
- Hauteur du dernier plancher : 945 mm.
- Ouvertures : 2430 mm (arrière) et 436 mm (devant)
- Profondeur : 2600 mm.
- Pas assises courantes (hauteur / profondeur de rangée en mm) : 330 / 720
- Pas assises arrières (hauteur / profondeur de rangée en mm) : 460 / 400



Les assises sont constituées de banquettes en bois, les assises courantes n'ont pas de dossiers, les assises arrières ont un dossier formé par la rambarde arrière.

L'ensemble de la tribune est constitué d'éléments modulaires assemblés par des clavettes et des boulons.

Liste des principales pièces constituant la tribune et leurs nomenclatures :

- CRE : Crémaillère
- AC : Assise Courante
- DA : Dernière Assise
- CX : Croix de St André
- BA : Barre d'Ecartement
- P : Potelet
- RL : Rambarde Latérale
- RA : Rambarde Arrière

En prenant comme référence la norme NF EN 13200-6 les charges prises en compte sont :

- Charges verticales d'exploitation réparties : 500 daN/m<sup>2</sup> catégorie C5 sur l'ensemble des tribunes (public assis et circulations).
- Charges verticales d'exploitation ponctuelles : 100 daN/0.5 ml pour public assis.
- Charges horizontales de 6 % des charges verticales d'exploitation.
- Action climatique : vent de service

Les descentes de charge maximales sont de 1430 daN (non pondérées), le calage des appuis devra être adapté en fonction de la résistance du sol et en intérieur de la nature du revêtement.

#### **4. DOCUMENTS RECUS ET EXAMINES**

Les documents examinés dans le cadre du présent avis sont listés ci-dessous, par souci de traçabilité, ils sont joints au présent rapport dont ils constituent une annexe indissociable.

- **CE : Cahiers des éléments**
  - Crémaillère réf. CRE 2600 indice 0.1
  - Assise courante réf. AC 760 indice 1.1
  - Dernière assise réf. DA 1750 indice 2.1
  - Croix de Saint André réf. CX 1750
  - Barre d'écartement réf. BE 1750 indice 3.1
  - Potelet de rambarde réf. P indice 4
  - Rambarde latérale réf. RL 2800 indice 5.1
  - Rambarde arrière réf. RA 1750 indice 6.1



- **PA : Plans d'atelier**
  - Crémaillère réf. CRE 2600 indice 0
  - Assise courante réf. AC 760 indice 1
  - Dernière assise réf. DA 1750 indice 2
  - Croix de Saint André réf. CX indice 3
  - Potelet de rambarde réf. P indice 4
  - Rambarde latérale réf. RL 2800 indice 5
  - Rambarde arrière réf. RA 1750 indice 6
  
- **NM : Notice de montage (8 pages)**
- **Note de calcul établie par la société art&Oh (86 pages).**

## 5. OBSERVATIONS

### Exigence du matériel

Les fiches matières des matériaux utilisés ainsi que leur provenance doivent être jointes au dossier technique.

Les qualifications des modes opératoires de soudage ainsi que les qualifications des personnels affectés aux soudures doivent être jointes au dossier technique.

### Marquage des éléments

Il devra être indélébile et inamovible, il serait judicieux de reprendre la nomenclature des pièces définie dans la notice de montage.

## 6. RECOMMANDATIONS

En utilisation en extérieur, le faible poids de la tribune ne parvient pas à équilibrer les éventuels efforts de glissement et de soulèvement dus au vent. Ainsi en fonction des conditions météorologiques il est nécessaire de prévoir des moyens pour stabiliser la tribune.

En fonction de l'état et des caractéristiques de résistance du terrain ou du revêtement de sol, un calage des appuis au sol devra être réalisé afin de répartir la charge. Il devra être réalisé de façon à respecter une hauteur de chute inférieure à 1,00 m.

Nous vous rappelons que la conception des escaliers d'accès à la tribune ainsi que le dimensionnement des circulations devront respecter le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP (Arrêté du 25 juin 1980 modifié).

## 7. SYNTHÈSE

Suite à l'analyse des documents du dossier technique transmis et dans le cadre de notre mission, nous émettons **un AVIS FAVORABLE**.

Notre avis est limité aux configurations couvertes par les justifications fournies et définies dans notre rapport.